

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Ces chiffres ne tiennent pas compte des situations fiscales personnelles, qui peuvent également influencer sur les montants que le bénéficiaire recevra.

Ce que le bénéficiaire obtiendra de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 10 ans

Exemple d'investissement : 10 000 EUR

Scénarios		Si le bénéficiaire sort après 1 an	Si le bénéficiaire sort après 5 ans	Si le bénéficiaire sort après 10 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Le bénéficiaire pourrait perdre tout ou une partie de son investissement			
Tensions	Ce que le bénéficiaire pourrait obtenir après déduction des coûts	2,049 EUR	431 EUR	0.00 EUR
	Rendement annuel moyen	-79.51%	-46.68%	-100.00%
Défavorable	Ce que le bénéficiaire pourrait obtenir après déduction des coûts	4,685 EUR	1,675 EUR	0.00 EUR
	Rendement annuel moyen	-53.15%	-30.04%	-100.00%
Intermédiaire	Ce que le bénéficiaire pourrait obtenir après déduction des coûts	13,949 EUR	20,394 EUR	14,577 EUR
	Rendement annuel moyen	39.49%	15.32%	3.84%
Favorable	Ce que le bénéficiaire pourrait obtenir après déduction des coûts	36,077 EUR	94,196 EUR	220,300 EUR
	Rendement annuel moyen	260.77%	56.61%	36.24%

Ce tableau indique les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous détenez le produit pour un montant notionnel de 10 000 EUR. Les différents scénarios montrent comment le produit pourrait se comporter. Le bénéficiaire peut les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Ce que le bénéficiaire obtiendra dépendra de la durée pendant laquelle il conservera le produit.

Le scénario de tensions montre ce que le bénéficiaire pourrait obtenir dans des conditions de marché extrêmes et il ne tient pas compte du cas selon lequel nous ne pourrions pas payer le bénéficiaire.

Que se passe-t-il si Belfius Banque n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

En cas de défaut de l'initiateur du PRIIP (dans le cas d'une faillite par exemple), le bénéficiaire court le risque de ne pas récupérer les montants auxquels il a droit et de perdre le montant notionnel du produit.

Ce produit ne peut pas être considéré comme un dépôt et n'est dès lors pas protégé dans le cadre du système belge de protection des dépôts.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur l'investissement du bénéficiaire afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que le bénéficiaire investit et du temps pendant lequel il détient le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année le bénéficiaire récupère le montant qu'il a investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 EUR sont investis

	Si le bénéficiaire sort après 1 an	Si le bénéficiaire sort après 5 ans	Si le bénéficiaire sort après 10 ans
Total des coûts	500 EUR	500 EUR	500 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	5.00%	0.98% chaque année	0.49% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement le rendement du bénéficiaire au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si le bénéficiaire sort à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que son rendement moyen par an soit de 4.33 % avant déduction des coûts et de 3.84 % après cette déduction. Ceci illustre les coûts par rapport à la valeur notionnelle du PRIIP.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si le bénéficiaire sort après 1 ans
Coûts d'entrée	5% du montant que le bénéficiaire paie au moment de l'entrée dans l'investissement. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que le bénéficiaire paie.	500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Nous ne facturons pas de frais de gestion ni d'autres frais administratifs et d'exploitation pour ce produit.	0 EUR
Coûts de transaction	Nous ne facturons pas de coûts de transaction pour ce produit.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps le bénéficiaire doit-il le conserver et peut-il retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 10 ans

La période de détention recommandée ci-dessus a été définie en fonction des caractéristiques du produit, notamment en tenant compte du ratio risque/profit.

L'employé bénéficiaire a la possibilité de vendre les warrants à partir du jour de l'octroi jusqu'à l'échéance. Les employés peuvent assurer le suivi de leurs warrants via : https://www.belfius.be/common/FR/multimedia/MMDownloadableFile/FinancialMarkets/BelfiusWarrants_fr.html.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez une plainte, vous pouvez l'adresser en première instance à votre chargé de relations, à votre conseiller financier ou au service **Gestion des plaintes** (numéro de colis 7908), Place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles ([belfius.be/retail/fr/contact/plaintes](https://www.belfius.be/retail/fr/contact/plaintes)) ou par e-mail : complaints@belfius.be.
Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse, vous pouvez vous adresser à Belfius Banque SA, **Negotiation** (numéro de colis 7913), Place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles, ou par e-mail : negotiation@belfius.be.

Si vous ne trouvez pas immédiatement la solution auprès des services précités, vous pouvez vous adresser à l'**Ombudsman** en conflits financiers, North Gate II, boulevard du Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles ([ombudsfin.be](https://www.ombudsfin.be)).

Autres informations pertinentes

Le prospectus de base du 24-10-2023, approuvé par la FSMA, et les 'Final Terms' du 01-07-2024 (en anglais), sont disponibles auprès de votre chargé de relations de Belfius Banque et sur [belfius.be](https://www.belfius.be).